

On ne peut faire l'économie d'une véritable reconnaissance du champ du loisir en tant que vecteur du développement culturel du Québec. Les pratiques culturelles en amateur et l'expérience de loisir culturelle des citoyens sont des lieux privilégiés de développement culturel. Elles font partie des secteurs qui appellent un investissement des pouvoirs publics. Les municipalités, les organisations citoyennes et les bénévoles constituent un vecteur majeur de l'accessibilité et de l'appropriation culturelle d'une société. Dès lors, une véritable politique de la culture doit prendre en compte toutes les dimensions de la contribution du loisir et des organisations de loisir au développement culturel.

Pourquoi et comment? Voilà le propos de ce bulletin en guise de contribution à la réflexion qui doit mener à la prochaine politique culturelle du Québec. Une large partie de ce texte a été tiré de la présentation des auteurs au colloque franco-québécois « Essor de la vie culturelle au 21^e siècle » tenu au printemps 2016.

LE LOISIR : BASE D'UNE CULTURE DYNAMIQUE

Qu'ont en commun les spectateurs des arts de la scène, les lecteurs des bibliothèques, les visiteurs de musées, les membres des sociétés d'histoire ou des troupes de théâtre amateurs, ainsi que ceux et celles qui acceptent bénévolement de participer aux conseils d'administration des organismes culturels?

ILS VIVENT LEUR LOISIR, LEUR PASSION.

Dès lors, parler du rapport entre loisir et culture, c'est vouloir comprendre comment le loisir est lieu de culture.

Comme le disait le philosophe allemand Joseph Peiper dans son classique *LEISURE, The Basis of Culture*, le loisir permet aux personnes et aux collectivités de se distancier de la quotidienneté et des obligations fonctionnelles de la vie et du travail pour mieux comprendre et percevoir la société et soi-même en vue de leur donner du sens ou d'en renouveler le sens. En cette période du tout à la productivité, ce recul est d'autant plus nécessaire que salutaire pour plusieurs.

Cette distanciation constitue l'essentiel de la culture et du développement culturel individuel et collectif. N'est-elle pas au cœur de la définition même de l'acte de culture proposée par Fernand Dumont dans son ouvrage phare, *Le lieu de l'homme, La culture comme distance et mémoire*¹?

En effet, la culture d'une personne et d'une collectivité se définit par sa façon d'être, dans son rapport avec ce qui la fait et l'entoure. Le cumul et l'histoire des façons de vivre ne constituent-ils pas le bagage culturel d'une communauté et d'un peuple?

La prise de conscience, la représentation et la discussion de cette façon d'être sont souvent amorcées par l'art, l'histoire et la vulgarisation scientifique. Ces expressions culturelles constituent les bases de la dynamique productrice de culture. Elles nous font mieux comprendre nos propres émotions, notre culture. Les arts et le patrimoine sont des révélateurs de notre culture, ils sont l'expression

¹ Dumont, Fernand (1969), *Le lieu de l'homme, La culture comme distance et mémoire*, Collection Constantes, vol. 14, éditions HMH, Montréal, p. 13 (réédité récemment aux Presses de l'Université Laval à l'intérieur des œuvres complètes de Dumont).

de nos façons d'être et de faire. Bref, parce qu'il permet de se placer dans une disposition de liberté et de réceptivité au monde, et de vivre des expériences nouvelles au-delà des obligations, le loisir est une condition essentielle du développement culturel des personnes, des groupes et des communautés.

Dans cette perspective, le développement de la culture des Québécois passe par l'optimisation des conditions d'une expérience de loisir de qualité.

LES PRATIQUES CULTURELLES EN AMATEUR, UN PIVOT DE L'APPROPRIATION CULTURELLE

Il y a cinq ans, après une vaste consultation, le gouvernement du Québec a adopté l'*Agenda 21 de la culture du Québec* afin de donner une impulsion nouvelle au développement de la culture. On y affirme l'importance de « *favoriser l'épanouissement culturel des citoyennes et des citoyens ainsi que l'accès et la participation à la vie culturelle. Valoriser la pratique en amateur et la médiation culturelle. Miser sur le loisir culturel comme lieu d'apprentissage et d'appropriation citoyenne.* »

Ces objectifs sont soutenus par de multiples recherches et des données probantes, qui témoignent du potentiel du loisir culturel. Des chercheurs comme Pronovost ou Donnat, s'appuyant sur des enquêtes françaises et américaines, ont observé que les consommateurs de certains genres de spectacles ont très souvent pratiqué eux-mêmes l'activité correspondante et que le taux de fréquentation des spectacles de théâtre est presque deux fois plus élevé chez ceux qui ont déjà fait partie d'une troupe de théâtre amateur, ou qui en sont encore membres, que dans la population en général. Ils relèvent que chez les amateurs, le niveau de pratique culturelle est généralement deux à trois fois supérieur à la moyenne.

Ainsi, l'*Enquête 2009 sur les pratiques culturelles au Québec* du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) indique que « *81,9 % des personnes déclarent faire des activités artistiques et*

culturelles, que les personnes qui s'adonnent à des pratiques culturelles en amateur ont généralement un univers culturel plus riche et varié, qu'elles sont plus nombreuses à pratiquer des activités culturelles qu'on qualifie de domestiques, qu'elles fréquentent aussi en plus grand nombre les bibliothèques, les musées, les galeries d'art et autres lieux culturels, qu'elles sont plus nombreuses à sortir au cinéma, au théâtre, à des spectacles de danse et musicaux et autres manifestations culturelles, qu'elles sont plus enclines à se procurer des œuvres d'art ou d'artisanat, mais également à s'engager bénévolement et à faire des dons ».

Il s'agit donc d'une contribution précieuse non seulement à la culture professionnelle et à l'industrie culturelle et à l'accessibilité de la culture, mais également à son appropriation individuelle et collective, avec en prime, dans le cas du loisir culturel en milieu associatif, les notions d'espace démocratique, d'engagement citoyen et de qualité de vie des personnes et des communautés au sens de la *Déclaration de Québec* de l'Organisation mondiale du loisir en 2008. On affirme dans ce texte que le loisir est « *une contribution au développement du capital social des communautés puisqu'il s'avère un lieu majeur d'engagement social et volontaire des citoyens et d'expression du sentiment d'appartenance et de solidarité; contribue à l'émergence et au maintien de multiples groupes sociaux, d'une vie associative intense et de réseaux de groupes partenaires; constitue un lieu public de rencontre et de construction de liens sociaux au-delà des liens fonctionnels du travail et de la diversité des collectivités*² ».

Malgré ces affirmations, l'observation des faits laisse perplexe quant à la véritable reconnaissance, au respect et au soutien des pratiques culturelles en amateur. Ces pratiques demeurent marginalisées même si elles sont identifiées comme des lieux d'innovation et de créativité, d'apprentissage et d'acquisition de connaissances, et contribuent à l'éducation et à

² Organisation mondiale du loisir (2008), *Déclaration de Québec*; voir <http://www.loisirquebec.com/uploads/Declaration-Quebec8X11.pdf>

l'évolution du « potentiel consommateur culturel ».

LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

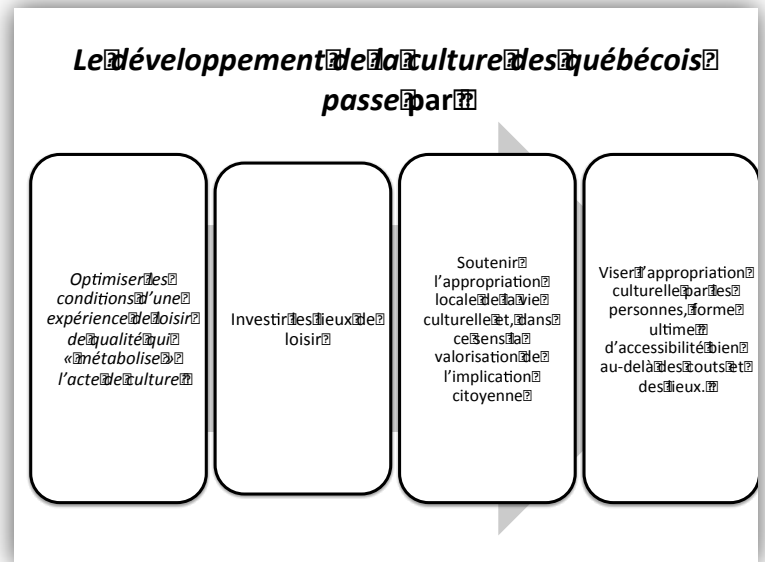
Lieux d'initiatives, de partage et de rencontre, la société civile et le milieu associatif regorgent de passionnés, de citoyennes et de citoyens qui ont choisi d'être des acteurs et non seulement des spectateurs de la culture. Combien de lieux d'exposition, de lieux de spectacles, de lieux patrimoniaux, combien d'évènements de célébration historique, de festivals et de concours d'artistes de toutes les disciplines reposent sur l'initiative et l'engagement bénévole de citoyens? Ces réseaux sont parfois disciplinaires (cinéma, folklore, théâtre, généalogie, etc.) parfois multidisciplinaires. Aucune des fonctions culturelles n'échappe à l'action des amateurs réunis en association et agissant dans les communautés. À divers degrés et selon leurs capacités, ils se préoccupent de conservation, de création, de diffusion, de formation, de production et de promotion. Leurs actions peuvent être locales, régionales, nationales et même internationales dans plusieurs cas. Ce sont des réseaux sociaux qui n'ont rien de virtuel!

Aujourd'hui, comme l'ont démontré les études de l'Observatoire québécois du loisir, nous savons que l'engagement bénévole ne peut plus être seulement « cueilli », il doit être « cultivé » pour maintenir l'accessibilité des activités et services puisqu'une large partie de l'offre en dépend. On doit y investir des efforts pour le valoriser, le développer et le soutenir. Une politique culturelle doit reconnaître et soutenir cet indispensable investissement dans la prise en charge de leur culture par les Québécois et les Québécoises. Faut-il ajouter non seulement de leur culture au sens large, mais aussi de l'industrie culturelle et professionnelle!

PERSPECTIVES POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE

SUR LE PLAN DES VALEURS

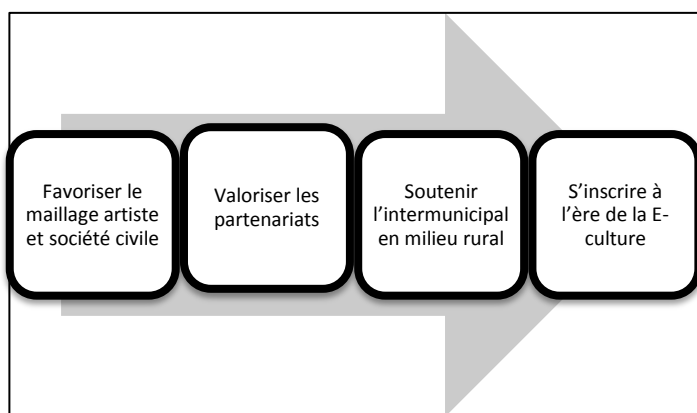
Une politique culturelle qui comprend que le champ du loisir est propice au développement de la culture des personnes agira quelque peu en rupture de la logique de l'offre des industries culturelles, souvent structurées par champs disciplinaires. Elle adoptera une approche populationnelle, propre au loisir public et associatif. Dès lors, une politique culturelle nationale inspirante *centrée sur la notion d'expérience culturelle, de participation et d'engagement visant l'intégration de la culture dans le loisir, et fondée sur l'appropriation citoyenne, le partenariat et l'accessibilité* est indispensable.



SUR LE PLAN DES OBJECTIFS

1. La politique culturelle devrait affirmer que les manifestations artistiques, muséales et patrimoniales intègrent et procurent en même temps une expérience de loisir, et elle prendra en compte les modes de pratique de loisir de la population. En conséquence :

- a. Il faudra offrir des activités culturelles variées visant à procurer des expériences qui, au-delà du spectacle et des disciplines, permettent à la personne de « métaboliser » en quelque sorte la perspective culturelle que l'art, l'artiste et le patrimoine ont ouverte. D'autre part, les expériences de loisir doivent devenir culturelles. Les bibliothèques sont innovantes à cet égard.
 - b. Il faudra investir des lieux et des programmes de loisir tels que les places publiques, le voisinage, les parcs et les événements non seulement en y transportant la culture de l'offre, mais aussi en conférant une dimension culturelle au loisir qui s'y pratique. Par exemple, il faudrait assurer une expérience culturelle aux enfants qui fréquentent les camps de jour du Québec, aux aînés dans les centres d'hébergement, aux familles dans les lieux qu'elles fréquentent, aux personnes des milieux défavorisés et autres groupes sociaux.
2. La politique culturelle devrait viser l'appropriation locale et communautaire de la vie culturelle, valorisera l'implication citoyenne et soutiendra l'action associative et bénévole comme stratégie d'enracinement de la culture. Déjà, on estime que plus de 175 000 personnes agissent bénévolement en culture au Québec.



3. La politique culturelle devrait viser l'accessibilité, non seulement l'accessibilité physique et économique, mais aussi l'accessibilité temporelle et socioculturelle, qui permet d'affirmer que la culture est pour tous et pour soi à tous les niveaux de la société, dans une perspective de continuum de services puisque les retombées des activités culturelles et des loisirs culturels sont positives à toutes les périodes de la vie.
4. La politique culturelle devra favoriser la complémentarité des actions et l'accessibilité aux organismes des programmes du ministère de la Culture et de l'ensemble du gouvernement québécois en matière de culture et de loisir culturel.

SUR LE PLAN ORGANISATIONNEL

1. La politique culturelle favorisera la synergie entre artiste et société civile en créant les indispensables passerelles entre amateurs et professionnels et en reconnaissant que le loisir culturel, les pratiques culturelles en amateur et les réseaux associatifs concernés sont des composantes à part entière du système culturel québécois.
2. La politique culturelle ne pourra se réaliser sans le partenariat des municipalités, dont les propres politiques s'arrimeront à la politique nationale et à leur tour se réaliseront en partenariat. Par exemple, les pratiques municipales en matière de gestion des infrastructures montrent que le partenariat permet d'obtenir plus facilement du financement et d'avoir recours à des expertises spécialisées en gestion des lieux de diffusion professionnelle. C'est notamment le cas avec les associations culturelles de citoyens et d'artistes.
3. La politique culturelle globale apportera un soutien aux projets intermunicipaux et associatifs en milieu rural, favorisera la concertation des milieux municipal, professionnel et associatif, et s'inscrira dans l'ère de la E-culture.

**LA MUNICIPALITÉ ET LES ASSOCIATIONS DE
LOISIR : AGENTS D'EXPÉRIENCES
CULTURELLES**

En conclusion, il apparaît que la politique culturelle doit mettre les personnes et les collectivités au cœur de l'action parce que le développement de la culture d'un peuple leur appartient. La consommation comme seul objectif est à l'opposé de la culture, et les intervenants en loisir et leur approche peuvent faciliter des expériences d'appropriation de la culture.

* *André Thibault, Ph. D., Observatoire québécois du loisir et Daniel Caron, Conseil québécois du loisir*